

# PLAN ANNUEL 2016-2017 DU MINISTRE DES FAMILLES AYANT TRAIT À LA LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES MANITOBAINS

## Introduction

En ma qualité de ministre chargé de l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, j'ai le plaisir de présenter le plan annuel 2016-2017. Comme l'exige la Loi, ce plan annuel fait état des activités que notre gouvernement entreprendra en 2016-2017 pour faire progresser la législation sur l'accessibilité au Manitoba.

La sensibilisation du public à la norme relative au service à la clientèle, qui est devenue un règlement en 2015, sera un des principaux objets de nos activités en 2016-2017. De nouvelles ressources seront créées pour informer le public de la norme. Le gouvernement du Manitoba fraiera la voie en devenant le premier organisme à se conformer à la norme relative au service à la clientèle en novembre 2016.

Pour montrer notre détermination de mettre la Loi en œuvre dans les meilleurs délais, le gouvernement travaillera à deux normes d'accessibilité en 2016-2017. Cette année, le Conseil consultatif de l'accessibilité entreprendra des consultations publiques sur une norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi. Je suis aussi heureux d'annoncer l'élaboration d'une troisième norme d'accessibilité, dans le domaine de l'information et de la communication.

L'année 2016 est la première échéance pour les grands organismes du secteur public qui ouvrent le chemin pour ce qui est de la planification de l'accessibilité. Le gouvernement du Manitoba, les sociétés de la Couronne, les établissements d'enseignement postsecondaire, les divisions scolaires, les offices régionaux de la santé et les dix plus grandes municipalités du Manitoba lanceront tous leur plan d'accessibilité d'ici à la fin de l'année. Ces organismes consultent leurs citoyens, leurs étudiants et une variété de « clients » pour déterminer les mesures à prendre en priorité.

Le plan annuel 2016-2017 du gouvernement du Manitoba relativement à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains cible six priorités stratégiques :

1. Élaboration et application de normes, ce qui comprend la consultation
2. Leadership du gouvernement
3. Création de ressources
4. Formation
5. Sensibilisation du public
6. Conformité

Je travaillerai de près avec le Conseil et avec le Bureau des personnes handicapées à la réalisation de ces priorités et à d'autres plans pour la mise en œuvre de la Loi.

## **Priorité stratégique n° 1 : Élaboration et application de normes, ce qui comprend la consultation**

### **Norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi**

L'élaboration d'une norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi aidera les personnes handicapées à obtenir et à conserver un emploi. Les chercheurs d'emploi ne seront pas les seuls à tirer des bénéfices de l'élimination des barrières à l'emploi. En assurant des chances égales d'accès à un emploi rémunérateur, la province du Manitoba obtiendra des bénéfices de la hausse du revenu et du bien-être de ses citoyens et d'une baisse de l'utilisation des mesures d'aide au revenu financées par l'État.

Le Conseil guide la formulation d'une norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi pour le Manitoba. Un document de discussion fondé sur les recommandations qui seront présentées au Conseil par le comité chargé de l'élaboration de la norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi sera préparé et servira de point de départ pour les consultations publiques. Au lieu de représenter le point de vue des membres du Conseil, l'objet du document de discussion est de susciter une discussion publique et des améliorations à l'avant-projet actuel de norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi.

Le document de discussion sera affiché sur le site Web de la Loi, [www.AccessibilityMB.ca](http://www.AccessibilityMB.ca), pendant une période de 60 jours. Les commentaires pourront être exprimés en ligne, par téléphone ou en personne lors d'un forum qui sera organisé par le Bureau des personnes handicapées. Après avoir examiné les commentaires et recommandations du public, y compris ceux des intervenants directement touchés, le Conseil préparera un rapport et des recommandations à l'intention du gouvernement pour l'élaboration d'une norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi.

En tant que ministre chargé de l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, j'examinerai ce rapport avec soin et je m'en servirai comme fondement pour le projet de norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi que proposera le gouvernement. La proposition du gouvernement sera affichée pendant une autre période de 60 jours à la fin de 2016-2017 ou au début du prochain exercice, en vue de solliciter les commentaires du public.

### **Norme d'accessibilité pour l'information et la communication**

En septembre 2016, le Conseil commencera son travail dans le prochain domaine d'élaboration de normes, soit celui de l'accessibilité de l'information et des communications. Bien des entreprises et des organismes utilisent de plus en plus de moyens électroniques pour communiquer avec leurs clients ou avec les personnes qui participent à leurs programmes. Cette norme veillera à ce que les Manitobains qui sont handicapés par des barrières aient un accès égal à l'information et aux communications sous leurs nombreuses formes. Elle permettra aussi aux entreprises et organismes du Manitoba d'atteindre leur plein potentiel sur le marché.

Le Conseil commencera le processus d'élaboration de la norme par la rédaction d'un

document de base donnant un aperçu des sujets à traiter. Le Conseil proposera aussi des paramètres et des candidats pour le comité d'élaboration de la norme d'accessibilité pour l'information et la communication, qui seront soumis à l'approbation du ministre. Le comité sera chargé de faire des recommandations au Conseil sur le contenu de la norme d'accessibilité pour l'information et la communication.

Les membres du comité représenteront le Conseil et les parties intéressées directement touchées et comprendront des personnes qui ont une expertise en la matière.

### **Priorité stratégique n° 2 : Leadership du gouvernement**

Le gouvernement du Manitoba a la responsabilité d'offrir des programmes et des services d'une manière entièrement accessible. En 2016, le gouvernement respectera deux échéances de la Loi. En novembre, le gouvernement donnera l'exemple en mettant en œuvre la norme relative au service à la clientèle. D'ici à la fin de décembre, le gouvernement présentera aussi publiquement le plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba. Un de ses points saillants est l'engagement de notre gouvernement de donner à tous les fonctionnaires une formation en ligne sur la Loi et sur l'accessibilité du service à la clientèle. Le Bureau des personnes handicapées aidera la Commission de la fonction publique et les coordonnateurs de l'accessibilité des ministères à veiller à ce que les politiques, programmes et services du gouvernement prévoient un accès sans obstacle.

En faisant preuve de leadership dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement du Manitoba encourage tous les organismes du secteur public, tels que les écoles, les offices de la santé et les municipalités, ainsi que les organismes privés et les organismes à but non lucratif, à devenir des organismes accessibles offrant un service à la clientèle sans obstacle.

### **Priorité stratégique n° 3 : Création de ressources**

L'objectif des ressources qui seront créées en application de la Loi en 2016-2017 sera de favoriser la compréhension et l'application de la norme relative au service à la clientèle. Le Bureau des personnes handicapées préparera des feuilles de conseils pour les employeurs, employés et clients, une liste de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la Loi et sur la norme relative au service à la clientèle, une liste de vérification pour les organismes visés par la norme et des modèles de politiques. En outre, le Bureau continuera d'offrir aux organismes du secteur public des outils pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur plan d'accessibilité, y compris des exposés PowerPoint sur la Loi ainsi que des outils pour faire participer leurs membres à l'élaboration du plan d'accessibilité et pour tenir des consultations avec les parties intéressées, entre autres. Le Bureau continuera de développer sa bibliothèque accessible et conviviale de renseignements et de ressources à [www.AccessibilityMB.ca](http://www.AccessibilityMB.ca).

## **Priorité stratégique n° 4 : Formation**

Chaque année, le Manitoba fête la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité, la première semaine de juin, afin de sensibiliser le public et de célébrer les contributions importantes des personnes handicapées de la province. En 2016-2017, le Bureau des personnes handicapées cible encore une fois les organismes du secteur public dans ses activités de sensibilisation. La formation se concentrera sur l'accessibilité du Web, l'utilisation des sondages comme outils de consultation et les leçons apprises lors de l'introduction d'un plan d'accessibilité dans une grande organisation. Le Bureau est reconnaissant à ses formateurs experts bénévoles d'Everything Accessibility (Lisa Snider), du gouvernement du Manitoba (Guy Gordon) et de l'Université du Manitoba (Jackie Gruber). Nos formations sont aussi une occasion de réseauter avec des organismes de services aux personnes handicapées qui ont de l'expertise dans l'application de la Loi.

En 2016-2017, le Bureau continuera d'offrir régulièrement des formations sur l'élaboration d'un plan d'accessibilité aux secteurs qui sont dans l'obligation de le faire, à Winnipeg et partout au Manitoba, y compris toutes les régions désignées par les offices régionaux de la santé. Le Bureau vise à former tous les organismes qui doivent respecter les échéances de conformité de 2016 et 2017.

## **Priorité stratégique n° 5 : Sensibilisation du public**

Les échéances de préparation d'un plan d'accessibilité et de conformité à la norme relative au service à la clientèle approchant, le Bureau des personnes handicapées mettra davantage l'accent sur de nouveaux moyens de sensibiliser le public. Grâce aux efforts considérables qu'ils déploient pour consulter leurs clients sur les priorités en matière d'accessibilité, les organismes du secteur public aideront le Bureau à joindre le public de diverses manières. Ainsi, les propriétaires recevront de l'information sur la Loi avec leur facture d'électricité. Pendant la semaine de sensibilisation à l'accessibilité, chaque reçu de la Société des alcools invitera le client à participer à un sondage sur l'accessibilité. De même, des documents imprimés et affiches dans les casinos du Manitoba demanderont aux clients comment l'accessibilité pourrait être améliorée. De nombreuses municipalités, y compris la ville de Winnipeg, ainsi que les offices régionaux de la santé, les collèges, les universités et les divisions scolaires, aideront en demandant à leurs employés et à leurs clients de participer à une discussion sur l'accessibilité. Dans la plupart des cas, les participants au sondage seront aussi invités à aller sur le site [www.AccessibilityMB.ca](http://www.AccessibilityMB.ca) pour avoir de plus amples renseignements. L'engagement produit par la consultation est critique autant pour sensibiliser que pour susciter la prise de mesures en application de la Loi.

En 2016-2017, le Bureau continuera de sensibiliser le public par les canaux établis entre les ministères gouvernementaux et les entreprises, les organismes et les particuliers. Le Bureau entrera aussi en communication avec les associations qui représentent des entreprises et des organismes, y compris les établissements religieux qui seront touchés par la législation au cours des prochaines années. Des exposés PowerPoint, des affiches, des FAQ et d'autres outils aideront ces organismes à lancer la discussion avec ou sans représentation du gouvernement.

Le Bureau continuera de travailler avec des organismes clés, tels que Centraide, en vue d'incorporer l'accessibilité dans la culture des entreprises et des organismes à but non lucratif du Manitoba.

La Loi et le sujet de l'accessibilité sont rapidement en train de devenir un des principaux sujets d'intérêt du gouvernement du Manitoba dans les médias sociaux. Facebook et Twitter continueront de jouer un rôle important dans la stratégie médiatique du Bureau des personnes handicapées. Le Bureau continuera aussi d'être proactif dans son travail auprès des divers médias et de transmettre des histoires positives sur les avantages de l'accessibilité.

### **Priorité stratégique n° 6 : Élaboration de mesures de la conformité**

Suite à une analyse environnementale des régimes provinciaux actuels d'inspection et d'exécution de la loi, le Bureau des personnes handicapées entreprendra les prochaines étapes en 2016-2017, soit l'analyse des constatations et leur étude plus poussée par le nouveau gouvernement. Le but visé est d'appuyer la législation sur l'accessibilité au moyen des mesures d'inspection et d'exécution de la loi décrites dans celle-ci. Les modèles efficaces adoptés dans d'autres domaines gouvernementaux aideront à guider les prochaines étapes de l'établissement d'un régime de conformité pour la Loi.

### **En conclusion**

L'année 2016-2017 est une période de nouveaux débuts à l'Assemblée législative du Manitoba. Le Parti progressiste-conservateur a appuyé la promulgation de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains quand elle a été adoptée en décembre 2013. En tant que gouvernement, nous continuerons d'appuyer sa mise en œuvre en élaborant de nouvelles normes et en offrant de l'information et des outils pour faciliter son observation.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à renforcer notre économie. Nous croyons qu'en investissant dans l'accessibilité, nous investissons dans de nouvelles possibilités d'affaires, favorisons des conceptions innovatrices et développons le potentiel du Manitoba sur le marché. Les investissements dans une infrastructure accessible profiteront autant aux clients qu'aux employés et aux employeurs des secteurs privé et public. Les personnes handicapées du Manitoba sont un atout précieux pour les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre. Les consultations de 2016-2017 sur la norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi vous donneront la possibilité de vous joindre au gouvernement pour songer à comment nous pouvons encourager l'adoption de processus d'emploi plus accessibles qui bénéficieront à tous les employés, qu'ils soient nouveaux ou de longue date.

En enlevant les barrières dans des domaines clés de la vie quotidienne, à commencer par l'application de la norme relative au service à la clientèle pour novembre 2016, en faisant participer le public à la discussion sur l'accessibilité dans le domaine de l'emploi et en entamant le travail d'élaboration d'une norme d'accessibilité pour l'information et la communication, l'année 2016-2017 en sera une de progrès notables dans la mise en

œuvre de la Loi. Je suis fier d'aider à guider les prochaines étapes de l'avancement de l'application de cette importante loi.

Signature